

Cette disparition du risque de perte dans le commerce d'exportation a remédié à la situation critique dans laquelle se trouvaient les nouveaux exportateurs dont l'activité était autrefois limitée faute de capital et faute d'expérience sur de tels marchés. Comme la quantité de poisson destinée à l'exportation n'a pas augmenté en général, la concurrence entre ceux qui veulent l'exporter s'accroît à mesure qu'ils deviennent plus nombreux. C'est l'une des principales causes du maintien des prix touchés par les pêcheurs et, partant, qui a créé une situation où il n'est plus nécessaire de verser des indemnités ou des primes de production. Il est peut-être douteux, à la vérité, que la hausse des prix puisse déterminer une augmentation significative de la production, laquelle augmentation, si elle devenait nécessaire, exigerait des immobilisations passablement considérables dans l'industrie sous forme de facilités de débarquement et d'outillage pour l'industrie modernisée de la pêche.

Résumé des contrôles de temps de guerre relatifs aux pêcheries.—En dehors des contrôles du Gouvernement sur la main-d'œuvre, les finances et les transports, comme ils s'appliquent à la plupart des industries, d'autres s'exercent sur l'industrie de la pêche qui sont appliqués par le Ministère des Pêcheries et la Commission des Prix et du Commerce en temps de guerre. Ce dernier organisme a placé un prix plafond sur la plupart des variétés de poissons vendues au Canada et soumis à un contrôle les exportations de certains poissons conditionnés, frais et gelé en particulier, afin d'en assurer un approvisionnement suffisant au marché domestique. Le Ministère des Pêcheries, d'autre part, exerce certains contrôles ayant pour objet de diriger des quantités prédéterminées de saumon et de hareng en boîte vers le Royaume-Uni, vers d'autres marchés, aux organismes d'Etat ou à la Croix-Rouge. Ce Ministère administre aussi les allocations internationales de poisson salé recommandées par la Commission conjointe des vivres et en vertu desquelles les stocks de poisson salé du Canada sont dirigés vers les marchés qui, de l'avis de cette Commission, en ont le plus besoin.

Section 4.—Industrie moderne de la pêche*

Sous-section 1.—Production primaire

L'industrie poissonnière a commencé de prendre de l'expansion au point de vue commercial au cours de la dernière moitié du dix-neuvième siècle. En 1844, la valeur estimative de la prise n'était que de \$125,000. Elle doubla au cours des dix années qui suivirent pour dépasser le million de dollars en 1860. Dix ans plus tard, elle touchait \$6,000,000, chiffre qui était encore plus que doublé vers 1878. En 1900, elle atteignait le total de près de \$22,000,000 et cette expansion s'est maintenue presque sans interruption jusqu'en 1918 pour alors toucher le chiffre record de \$60,000,000. De 1918 à 1940, la valeur a diminué, en raison plutôt des bas prix que de prises moins considérables. La production en 1941 est plus élevée qu'en 1918 et en 1942 elle augmente de 20.6 p.c. sur celle de 1941. Les chiffres donnés représentent la valeur totale du poisson mis sur le marché, frais, séché, en boîte ou autrement préparé.

* Révisé par la Branche des Pêcheries et des Produits Animaux, Bureau Fédéral de la Statistique. Pour la liste des publications de cette branche, voir chapitre XXX.